

LA BAUQUETTE

Pouilly sur Meuse et ses environs



L'église et le lavoir de Halles sous les Côtes



La caserne Vauban réhabilitée à Stenay



LA BAUQUETTE

LE MOT DU PRESIDENT

La Communauté de Communes du Pays de STENAY formule ses vœux à l'ensemble de la population cantonale pour l'année 2000 qui débute. Que cette année 2000 soit porteuse de progrès territoriaux et d'actions intercommunales conformes à vos attentes. A l'aube du XXI^{ème} siècle, elle s'engage notamment à vous tenir informé.

La communication est un exercice difficile et pourtant «être au parfum de ce qui se passe» est primordial. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de STENAY vous propose la lecture de «La Bauquette», titre de notre parution trimestrielle.

Il est très important que vous sachiez comment la structure intercommunale travaille pour vous. De plus, je souhaite que tous les habitants participent chacun à sa place et selon ses possibilités, au projet de Territoire de la Communauté de Communes du Pays de STENAY.

Déjà, de nombreux habitants, de nombreuses associations prennent une grande part à la réalisation d'animations.

Régulièrement, nous laisserons parler celles et ceux qui veulent nous aider à faire de la Communauté de Communes du Pays de STENAY un territoire vivant et dynamique.

Jean LEGRAND

SOMMAIRE N°1

- ❶ Le mot du Président.
- ❷ La Communauté de Communes du Pays de STENAY.
- ❸ Les Maires ont la parole.
- ❹ Ecoliers, derrière les écrans !
- ❺ A vos poubelles, prêts à trier !
- ❻ Le territoire en question.
- ❼ Le petit plus qui vous rendra service.

La Communauté de Communes du Pays de STENAY remercie:

-L'Office de Tourisme pour le prêt des photographies qui illustrent ce journal; ces dernières sont le fruit du concours photo organisé en 1999.

-Monsieur Célestin LOUIS pour son témoignage patoisant.

«La Bauquette», la lucarne en langage courant, est un mot patois provenant du verbe «bauquer» qui signifie: regarder en cachette. Ainsi, l'objectif donné à ce petit journal est de regarder ce qui se passe sur les 19 Communes de la Communauté de Communes du Pays de Stenay.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

La Communauté de Communes du Pays de STENAY, créée en janvier 1999, regroupe 19 Communes et remplace le SIVOM de la Région de STENAY. Cette structure intercommunale à l'échelle du canton exerce les compétences suivantes:

Aménagement de l'Espace / Vie Economique/ Cadre de Vie/ Voirie

Scolaire/ Vie Associative/ Services Publics

Les Communes ont transféré ces compétences à la Communauté de Communes du Pays de STENAY. Ainsi, il appartient aux élus et aux services de tout mettre en œuvre pour développer le territoire.

Président



J. LEGRAND



Vice-Présidents



E. DEMULDER



R. MICHEL



M. THOMAS



G. SANTOIRE



G. VIRQUIN

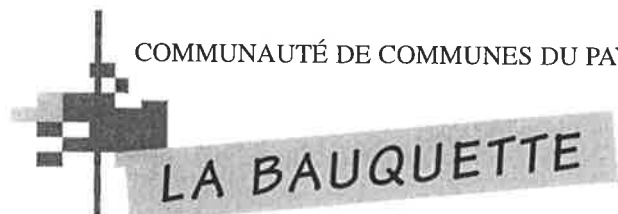


COMMISSIONS

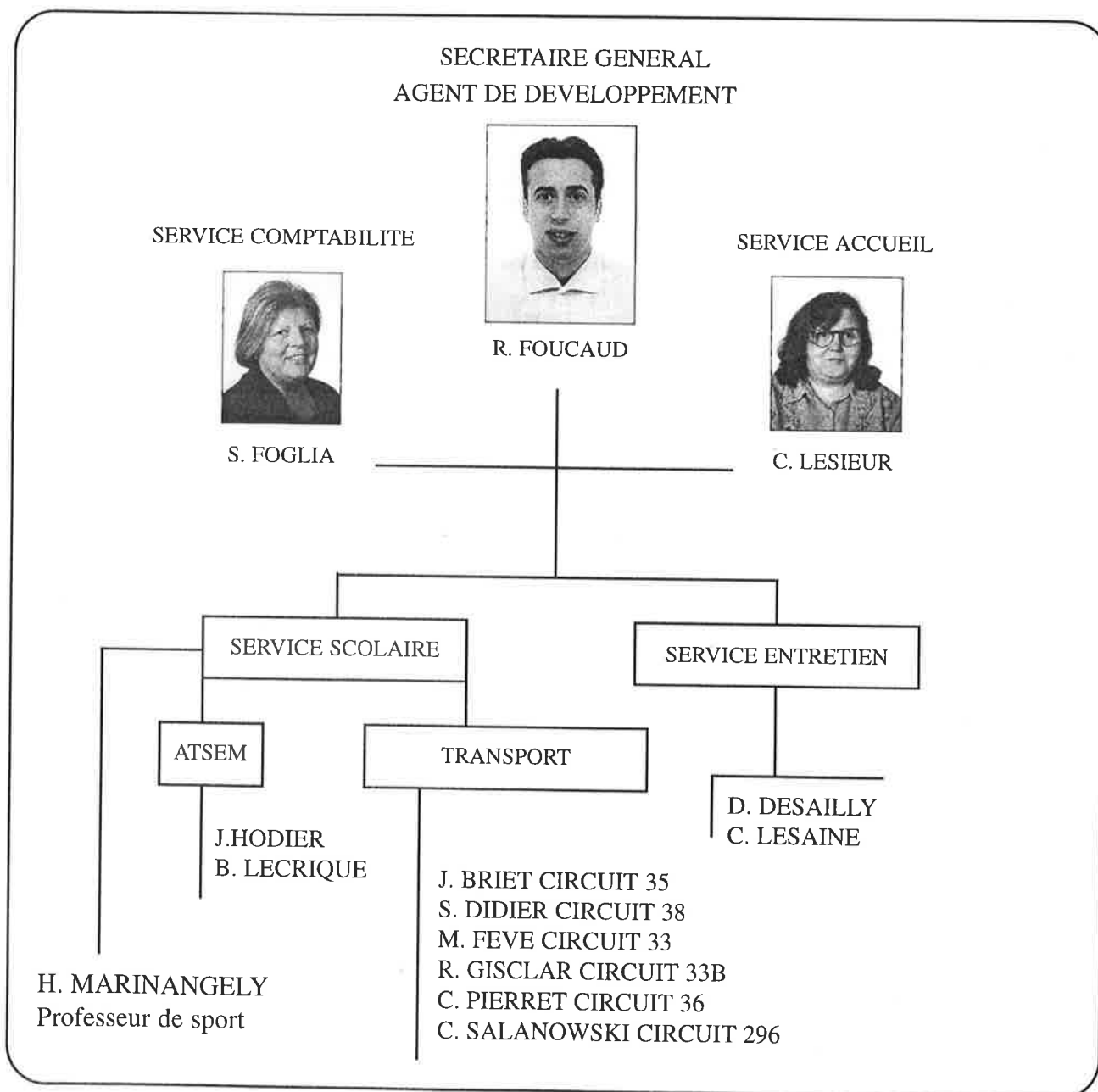
Aménagement de l'espace	Vie Économique	Cadre de Vie	Voirie	Scolaire	Politique du Logement	Vie Associative	Services Publics
J.LEGRAND	M.THOMAS	E.DEMULDER	R.MICHEL	R.MICHEL	G.SANTOIRE	G.VIRQUIN	J.LEGRAND

Les Maires et les Délégués de la Communauté de Communes du Pays de STENAY:

AUTREVILLE ST LAMBERT : M.LECOMTE, M.BAUDIER ; **BAALON** : M.LEHURAU, M^{me} ARMANINI ; **BEAUCLAIR** : M.WATRIN, M.FRANCOIS ; **BEAUFORT** : M.SANTOIRE, M^{me} GILLE ; **BROUENNES** : M^{me} KAZUK, M. DEMAUX ; **CESSE** : M. DUMAY, M. GOFFIN ; **HALLES SOUS LES COTES** : M. HERREYE, M. RENAULT ; **INOR** : M^{me} GODARD, M. HUARD ; **LAMOUILLY** : M. ROZET, M. BLAISE ; **LANEUVILLE SUR MEUSE** : M.VIRQUIN, M^{me} BUSQUANT ; **LUZY ST MARTIN** : M. DUPUIS, M. COLLARD ; **MARTINCOURT** : M. JACQUEMOT, M. HERVEUX ; **MOULINS ST HUBERT** : M. THOMAS, M. LAROCHE ; **MOUZAY** : M. MICHEL, M. BALDO, M. LOLLIER ; **NEPVANT**: M. DEBOUT, M. LORIN ; **OLIZY SUR CHIERS** : M. LEGRAND, M. GEORGES ; **POUILLY SUR MEUSE** : M. GUICHARD, M. LA MARLE ; **STENAY** : M. DEMULDER, M. MEZIERES, M^{me} JAISSON, M. BOLOT, M. BRASSEUR, M. BREDA, M. CROS, M^{me} DEMUSSY, M. MALDAGUE, M. PRUD'HOMME, M. RAPP, M. VOISIN, M^{me} THILL ; **WISEPPE** : M. HIBLOT, M^{me} WAGNER..



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY ORGANISATION DES SERVICES



Les bureaux de la Communauté de Communes du Pays de STENAY, situés Place de la République à STENAY, sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 18h.

LES MAIRES ONT LA PAROLE

M.LEHURAUX, Maire de BÂALON :

«La Commune de BÂALON projette avec le concours de la Communauté de Communes la création de quatre logements communaux, les aides financières étant plus significatives.

Sur le plan de la fiscalité, nous pouvons noter une légère diminution sur le foncier non bâti, alors que la taxe d'habitation a connu une légère hausse.

Continuons dans ce sens, un grand projet de travail est en vue avec les Cantons voisins et par la suite avec la Belgique, la machine est en marche, il faut la faire avancer» !

M.SANTOIRE, Maire de BEAUFORT en ARGONNE:

«La Communauté de Communes du Pays de STENAY qui vient de remplacer le SIVOM est une structure idéale qui permet de regrouper tous les moyens humains, matériels et financiers pour aménager l'espace d'une façon concertée. Limitée à la taille du Canton, cette nouvelle collectivité n'est pas trop étendue pour rester efficace. Elle permet à des hommes qui se connaissent d'œuvrer à l'aménagement de leur territoire en montant des projets tant pour le développement du bourg centre que pour l'équipement des villages périphériques dans des domaines précis comme la voirie, l'enseignement, le traitement des ordures ménagères, le développement local. Mais elle ne doit pas rester fermée sur elle-même. Il serait bon qu'avec d'autres Communautés de Communes du secteur (Mouzon, Carignan, Raucourt, Montmédy), elle envisage de constituer un Pays pour renforcer son développement économique».

M.VIRQUIN, Maire de LANEUVILLE SUR MEUSE:

«Passer d'un SIVOM à une Communauté de Communes implique des règles de fonctionnement, des droits et des devoirs. Le recensement ou état des lieux mobilise deux Bureaux d'Etudes; ceux-ci doivent coopérer et prendre en compte l'ensemble du Territoire concerné avec regard sur les Autres.

Le rendu devra se prolonger par un large débat décentralisé où toutes les questions pourront être posées afin de dégager des pistes... et faire émerger un projet fédérateur transversal et cohérent dans l'espace et dans le temps».

M.THOMAS, Maire de MOULINS ST HUBERT:

«1999 a vu naître la Communauté de Communes. Après une année nécessaire d'apprentissage, je pense que l'an 2000 verra sortir quelques projets communs. Garder son identité en travaillant ensemble, tel est le but. La Région LORRAINE nous demande de nous fédérer en Pays sans restriction de limite géographique, alors la logique voudrait un rapprochement avec les 3 Cantons Ardennais, à savoir, Carignan, Mouzon, Raucourt, en souhaitant que Montmédy se joigne à notre démarche».

M.MICHEL, Maire de MOUZAY:

«Il y a tout juste un an, le 24 décembre 1998, Monsieur le Préfet de la Meuse nous réunissait à Bar le Duc pour mettre au point les derniers détails de la création de la Communauté de Communes du Pays de STENAY. Notre Communauté souffle donc avec son entrée dans le troisième millénaire, sa première bougie. Souhaitons lui un bon anniversaire et faisons le vœux que cette sage décision prise par les dix neuf Communes de notre Canton permette de mettre en place davantage de moyens au service de tous nos concitoyens, de renforcer notre solidarité sans que nos Communes perdent leur âme et les élus leurs pouvoirs de décision, et d'affirmer ainsi notre intercommunalité».

Écoliers, derrière les écrans !

Le maintien des écoles en milieu rural est un enjeu, pour autant cela n'est pas sans difficultés. Toutefois, nous pouvons convenir avant toute chose qu'une école dans un village, c'est la vie qui se trouve rythmée par les journées scolaires. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Pays de STENAY a choisi de travailler en ce sens. Aujourd'hui, il existe des écoles à INOR, POUILLY SUR MEUSE, MOULINS ST HUBERT, OLIZY SUR CHIERS, LAMOUILLY, LANEUVILLE (maternelle, primaire), MOUZAY, BÂALON, STENAY (maternelle, primaires). Au total, ce sont 594 élèves qui occupent le banc de nos écoles. Investir pour les générations à venir, c'est donner des chances de réussite supplémentaires à nos enfants. Ainsi, c'est dans la perspective d'avoir des écoles et des écoliers performants que la Communauté de Communes du Pays de STENAY consacre 1 800 000 F pour l'année scolaire.

Si vous voulez, à titre d'illustration, il faut savoir que les frais de fonctionnement des écoles représentent 1 623 000F. Ces frais comprennent par exemple le chauffage, l'électricité, l'eau, les assurances, ..., bref tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement des écoles.

Par ailleurs, pour l'année 1999, la Communauté de Communes du Pays de STENAY a souhaité équiper les différentes écoles qui n'avaient pas encore de matériel informatique. Il faut bien reconnaître que cet outil est un élément aujourd'hui indispensable. Aussi, plus tôt les élèves s'approprient celui-ci, plus tôt ils seront à même d'évoluer dans l'ère de la communication qui est celle du siècle prochain. *Dans l'encadré ci-contre, vous trouverez le programme d'investissement dans les écoles pour l'année en cours.*



Sur les bancs de l'école de LAMOUILLY

EQUIPEMENT SCOLAIRE 1999 / 2000 : 103 300F

- Achat de 8 ordinateurs avec imprimante à Micrologis pour un montant de 62 000F dans les écoles suivantes:

LANEUVILLE : 3

LAMOUILLY : 1

INOR : 1

BÂALON : 1

OLIZY : 1

POUILLY : 1

- Achat de matériel de sport pour la somme de 26 800F pour l'ensemble des écoles. Différents articles ont été achetés dont des vélos.
- Achat d'un photocopieur pour l'école de LAMOUILLY : 6500F
- Acquisition de 3 magnétoscopes pour un total de 3000F dans les écoles de POUILLY, LAMOUILLY, LANEUVILLE.
- Achat de 5 lecteurs CD Audio: 5000F

LANEUVILLE: 1

MOUZAY: 1

BÂALON: 1

STENAY: 2

LA BAUQUETTE



Les Ordures Ménagères:

Les OM sont le contenu classique de la poubelle des ménages. Elles sont composées de matières organiques (résidus d'aliments), de particules fines (cendres poussières) de débris de verre et de vaisselle, d'emballages divers, de textiles (vieux chiffons)*.

* selon la définition de l'Agence Régionale de l'Environnement.

A VOS POUBELLES, PRETS A TRIER!

Le volume des déchets ménagers croît chaque année; d'ailleurs vous vous en êtes sûrement aperçus par vous même. A titre d'exemple, sachez qu'en 1997, sur le canton de STENAY ont été ramassées 1800 tonnes d'Ordures Ménagères (OM), en 1998 cette même collecte s'élevait à 1894 tonnes pour 11 Communes collectées. Aujourd'hui, à l'heure du bilan, sur la totalité des Communes ramassées (19), l'année 1999 se solde par un chiffre avoisinant les 2450 tonnes.

Tout ça pour dire que cette augmentation en volume a une incidence environnementale, financière. Il est vrai que nos habitudes de consommation évoluent et aujourd'hui cela se traduit par un afflux d'emballages plastique, carton, papier en tout genre.

Pour remédier à ce constat, La Communauté de Communes du Pays de STENAY travaille depuis quelques mois sur sa politique de gestion des déchets ménagers. Il s'agit de faire preuve d'engagement, d'autant plus qu'il n'existe aucun dispositif type Points d'apports Volontaires Déchetterie dans le Nord Meusien. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de STENAY est la première sur le secteur à mettre en place 2 éléments qui aideront à mieux gérer nos déchets ménagers:

Les Points d'Apports Volontaires (PAV)

La Déchetterie

Les PAV seront présents dans toutes les Communes. Ces derniers permettront de collecter 3 types de produits:

- ❖ le verre.
- ❖ les papiers (journaux, revues, catalogues) et cartons.
- ❖ les emballages plastiques (bouteilles, flacons), les emballages alimentaires, acier et aluminium, les bricks de lait...

Sur ce point, une campagne de communication sera lancée afin de nous sensibiliser sur le nouveau comportement que nous devons adopter en matière d'OM.

Cette opération représente un coût annuel de 139 500F. Or si l'on rapproche le montant de cet investissement au budget global consacré aux OM (1 780 000F), nous pouvons relever le fait que ce dispositif contribuera à maîtriser les dépenses relatives aux OM, et surtout à avoir un comportement plus responsable en matière de gestion des déchets ménagers..

Ce système devrait être opérationnel au printemps 2000. Quant à la déchetterie, le dossier est à l'étude en ce moment même.

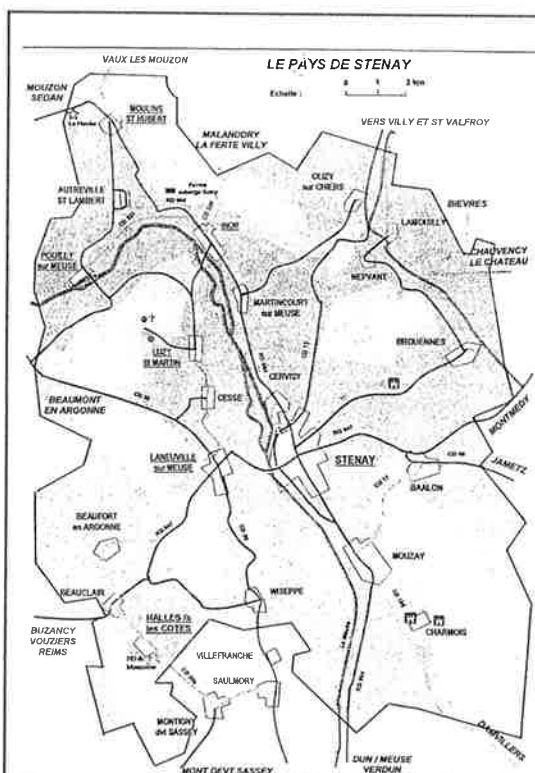
Autrefois Monsieur Célestin LOUIS, les déchets cela se passait comme ...

«On ne l'avaum grand y'auque se perte. Y'avaum fô de restants da s'ta là. Le chè relicho la pèle. Les restants allan pou la caboulée don pouché. Quand on n'épio les carottes, les restants allan aux lapins».

LE TERRITOIRE EN QUESTION

La Communauté de Communes du Pays de STENAY est un établissement public de coopération intercommunale qui permet d'associer les Communes du Canton. Il s'agit d'associer des Communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Les Communes membres agissent ainsi non plus ponctuellement mais, en se regroupant, elles permettent de construire une unité territoriale sur le long terme. Cela implique non seulement d'assumer certaines compétences lourdes issues d'une logique de gestion, mais aussi et surtout de construire un horizon pour les habitants qui vivent sur notre petit territoire.

C'est pourquoi nous devons entre autres réfléchir à ce que sera demain; c'est l'enjeu du projet de territoire, basé sur l'expression d'objectifs précis et de stratégies de développement et d'aménagement. La connaissance de notre espace territorial, avec sa diversité, ses spécificités, ses points faibles et ses points forts constitue le fondement de la démarche de notre projet de territoire à venir. En effet, cette démarche recommandée et subventionnée à hauteur de 80 % par le Conseil Régional de la LORRAINE, sera menée par le cabinet Espace Initiatives Interactives (E2I) de LILLE qui a été choisi pour mener à bien ce travail avec l'implication de l'Agent de Développement de la Communauté de Communes du Pays de STENAY. A titre d'exemple, les Cantons de Carignan, Mouzon et Raucourt ont mené à bien une telle expérience. Ainsi, aujourd'hui ils ont réalisé divers projets comme celui du «Veau des trois Cantons» visant à consolider la production agricole, et le projet du «Pavillon d'accueil du territoire du sanglier», un projet à dominante touristique.



Depuis le début du mois de janvier, M. DEVAUX du cabinet E2I rencontre les différents acteurs locaux (associations, entreprises, commerçants, artisans, élus, ..) pour faire le point sur la situation de notre territoire. Par la suite des groupes de travail se mettront en place autour de thèmes divers comme le cadre de vie, l'économie rurale, le tourisme rural, le service public en milieu rural... L'objectif de ce travail est de permettre à la Communauté de Communes du Pays de STENAY de valoriser tout son territoire, toutes ses composantes. Côté calendrier, le travail a débuté le 1er décembre 1999, et devrait aboutir à la fin du printemps 2000.

LA BAUQUETTE

LE PETIT PLUS QUI VOUS RENDRA SERVICE

Quelles TVA pour quels travaux?

A compter du 15 septembre dernier, la TVA sur les travaux dans les logements a été ramenée à 5,5%.

Immeuble, maison ou appartement, le taux réduit de la TVA s'applique dès l'instant que les locaux non professionnels sont destinés à la location et, ou à l'habitation. Cet abaissement de la TVA concerne les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien. Ainsi, les constructions neuves, les agrandissements ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif.

Attention, lors de l'élaboration de la facture, le propriétaire atteste que les locaux sont construits depuis plus de 2 ans. Les travaux doivent être réalisés par un artisan.

Exemples de travaux dont la TVA est à 5,5%:

- ✓ Aménagement d'un grenier en chambre
- ✓ Ravalement d'une façade
- ✓ Réfection d'une toiture
- ✓ Changement de fenêtre de simple à double vitrage
- ✓ Travaux d'isolation thermique ou acoustique
- ✓ Travaux de dé flocage de l'amiante
- ✓ Traitement des bois contre les termites
- ✓ Pose d'une antenne collective
- ✓ Installation d'un interphone, d'une alarme
- ✓ Réfection totale de l'installation électrique
- ✓ Remplacement d'une chaudière individuelle et réfection de l'installation de chauffage
- ✓ Installation d'une climatisation
- ✓ Travaux d'installation d'une cuisine équipée

A propos de la CMU

La couverture maladie universelle a pour objectif d'assurer à tous une protection contre le risque maladie en accordant aux personnes dont les revenus sont les plus faibles:

- ⇒ Le rattachement gratuit au régime général d'assurance maladie,
- ⇒ L'obtention d'une couverture complémentaire gratuite,
- ⇒ La dispense de l'avance des frais médicaux.

L'adhésion au régime général.

Pour pouvoir bénéficier de la CMU il faut impérativement résider en France. Toute personne peut déclarer auprès d'une caisse primaire d'assurance maladie qu'elle ne bénéficie d'aucune prestation en nature d'un régime d'assurance maladie. Ainsi, sur justification de son identité et de sa résidence stable elle sera affiliée sans délai au régime général. Un mineur résident peut bénéficier de la CMU en qualité d'ayant droit de cette couverture ou en fonction de sa situation personnelle.

La complémentaire santé.

La loi reconnaît pour les personnes dont le revenu est inférieur à un plafond le droit à une complémentaire gratuite afin de couvrir les frais de santé non pris en charge par la sécurité sociale. :

- 3 500 francs par mois pour une personne seule,
- 5 200 francs par mois pour deux personnes,
- 6 300 francs par mois pour trois personnes,
- 7 700 francs par mois pour quatre personnes, plus 1 400 francs par mois par personne supplémentaire.

Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) répondant aux conditions d'attribution de la CMU seront affiliés automatiquement au régime complémentaire.

Afin de bénéficier de cette complémentaire santé, chaque foyer devra déposer une demande auprès de la caisse d'assurance maladie dont il relève.



La Mairie d'Inor



Le Lavoir d'Autréville Saint Lambert